

WattElse?

Électricité

Lumières

Syndicat

Énergie



Avril 2024 Numéro #9

ON
vous
au
tient
courant



Borne de recharge de Super-Besse
Station de montagne
Massif du Sancy

 territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME



Chères collègues, chers collègues,

En ce début d'année, de nombreux projets passionnants sont sur le point de voir le jour, tels que la Journée de l'Énergie ou la mise en place de la régie chaleur. Cette newsletter constitue notre rendez-vous trimestriel, nous offrant l'occasion de vous tenir informés de toutes les actualités du syndicat. Pour cette édition, nous vous proposons un dossier complet sur les bornes de recharge pour véhicules électriques, vous fournissant toutes les clés pour appréhender les aspects essentiels de ce marché en plein essor. De plus, vous découvrirez des informations relatives à notre nouveau site internet ainsi qu'à la publication de l'espace adhérent de TE63.

Cette plateforme vous permettra de rester connectés avec le syndicat et d'accéder aisément

à toutes les informations nécessaires. Nous nous efforçons constamment de vous accompagner au mieux dans toutes vos démarches avec nos services.

Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL

Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

ÉclairagePublic

Récemment, TE63 a été informé de multiples sollicitations dont beaucoup d'entre vous ont été la cible, de la part de sociétés offrant du matériel sans reste à charge en échange de la cession de vos droits aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Nous vous recommandons la plus grande prudence face à ces sollicitations. Bien que ces offres puissent sembler attrayantes, la plupart ne respectent pas la réglementation ni les normes en vigueur.

Avant de considérer un éventuel achat, il est essentiel de poser les bonnes questions pour garantir l'efficacité de l'éclairage public et se conformer aux règles en matière de compétence en la matière.

La FNCCR a rédigé un guide d'achat de luminaires d'Éclairage Public à destination des élus et services techniques. Il contient des explications techniques et réglementaires pour vous accompagner dans vos prises de décisions.

Ce guide a été transmis par mail aux collectivités adhérentes à la compétence Éclairage Public, entre le 2 et le 4 avril.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires Éclairage Public ou nous joindre à contact@te63-sieg.fr ou au 04 73 34 24 10.

NouveauxArrivants

L'équipe de TE63 s'est agrandie !

Lucas ZARAGOZA a rejoint l'équipe de TE63 le 22 janvier 2024. Il occupe le poste de Chargé de projet Réseau de chaleur. Il est à votre disposition pour toute question concernant la création et l'exploitation des réseaux de chaleur.

Contact : lucas.zaragoza@te63-sieg.fr
04 73 93 78 71 ou 06 84 46 58 37

Coline BERGE a également rejoint l'équipe de TE63 au service Communication pour 6 mois. Elle prépare un bachelor Communication/Marketing en alternance.

Nous leur souhaitons la bienvenue au TE63 !

ActusduMoment

Site internet

Le site internet de TE63 évolue !

Vous découvrirez de nouvelles fonctionnalités, ainsi qu'un accès à un extranet dédié aux délégués et collectivités adhérentes au syndicat.

www.te63-sieg.fr



Chaque délégué et chaque collectivité dispose désormais d'un extranet dédié lui offrant accès à :

- Liste des délégués de la commune, des représentants au comité syndical de TE63
- Documents (transferts de compétence, arrêté de coupure, comptes-rendus de réunions,...)
- Liste des contacts dédiés (TE63, entreprises, ENEDIS...)

Afin de créer votre accès à l'extranet, un mail a été envoyé depuis l'adresse mail nepasrepondre@te63-sieg.fr entre le 2 et le 12 avril à toutes les collectivités et délégués titulaires. En cliquant sur le lien, vous pourrez créer votre mot de passe pour accéder à votre espace.

PENSEZ À VÉRIFIER DANS VOS SPAMS !

Comité Syndical du 9 mars 2024

Après deux comités syndicaux sans atteindre le quorum requis, de nombreux délégués ont participé au dernier comité syndical à Veyre Monton. Lors de cette session, le compte administratif, le compte de gestion 2023 et le budget pour l'année 2024 ont été présentés à l'assemblée.

Le président et les équipes ont, ensuite, présenté la Journée de l'Énergie. Organisé par TE63, cet événement aura lieu le mardi 22 octobre 2024 à la Grande Halle d'Auvergne. Plus d'informations sur cet événement, prochainement.

Enfin, lors de ce comité syndical, les transferts de compétence « Réseaux de Chaleur » des communes de La Tour-d'Auvergne et de Saint-Amant-Tallende ont été présentés et validés par l'assemblée.

Le prochain comité syndical aura lieu le **Samedi 8 Juin** à Cébazat.

Bornes de Recharge

MARCHÉ DES BORNES DE RECHARGE

CONTEXTE

Pour permettre le développement des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est nécessaire de développer un réseau de points de recharge accessibles au public. En 2017, TE63 a décidé de déployer un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Puy-de-Dôme.

USAGE

Aujourd'hui, 90 % des recharges des véhicules électriques se font à domicile. Ainsi, même si les bornes de recharge ouvertes au public n'alimentent que marginalement les véhicules électriques en circulation, celles-ci jouent un rôle clef :

Recharge résidentielle

Pour usagers sans solution de recharge à domicile

de 3,7 kVA à 22 kVA

Recharge de destination

À proximité d'ERP
lieux touristiques, hôtels, commerces,...

de 22 kW à 50 kW

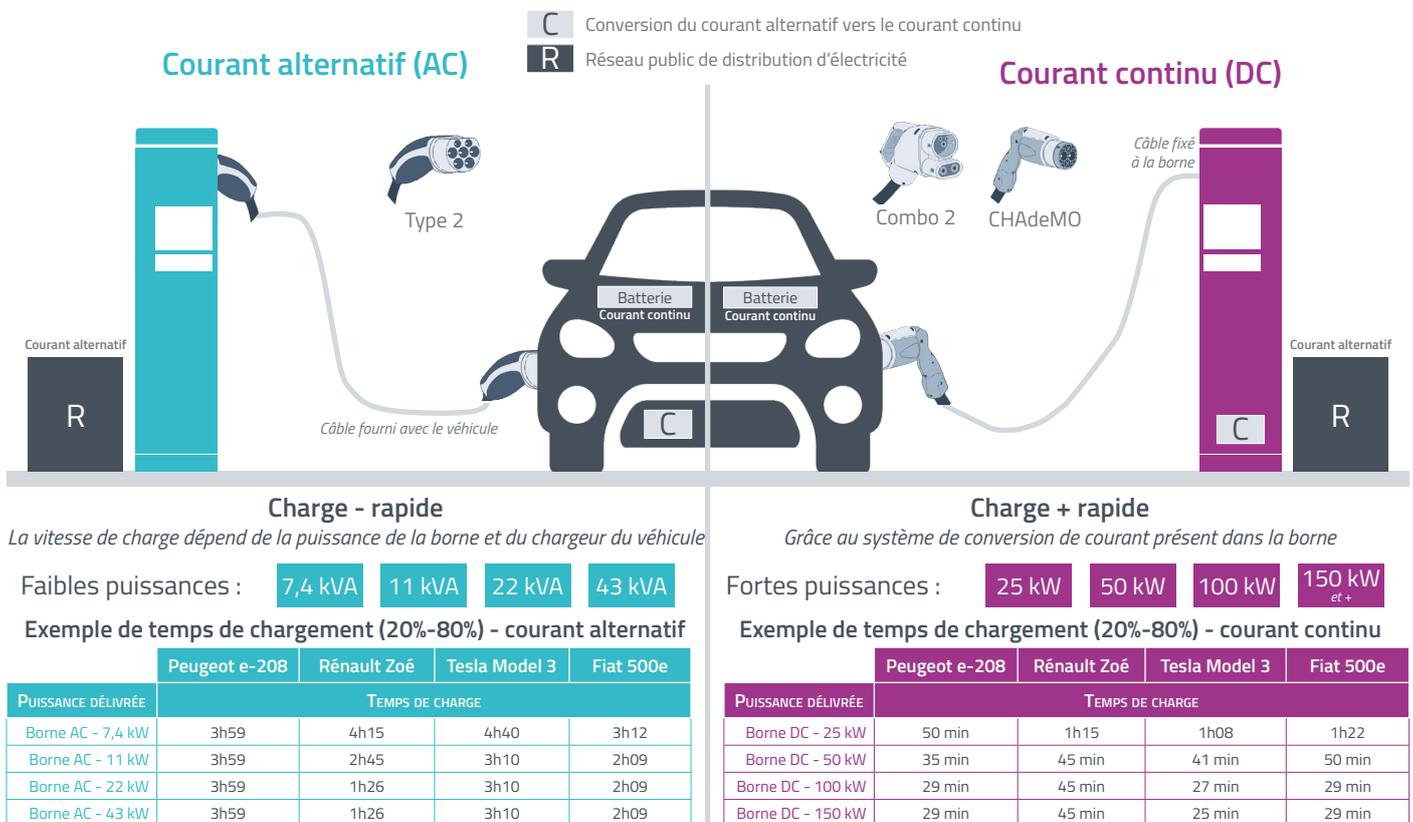
Recharge de transit

Pour les longs trajets
Travail itinérant, départ en vacances,...

50kW et plus

L'objectif est de rassurer les utilisateurs de véhicules électriques sur la question de l'autonomie et leur assurer de trouver une borne disponible à proximité de leurs déplacements.

TYPE DE BORNE DE RECHARGE OUVERTE AU PUBLIC



ACTEURS DU MARCHÉ

Il existe deux types d'acteurs sur le marché des bornes de recharge publiques :

AMÉNAGEURS PUBLICS

Communes, communautés de communes ou syndicat

Répond à un besoin de service public des usagers et d'aménagement du territoire

AMÉNAGEURS PRIVÉS

Opérateurs de recharge, consortiums de fabricants automobile, énergéticiens...

Répond à un besoin des usagers avec un objectif de rentabilité à terme

RÈGLEMENTATIONS

Plus de 60 % des bornes de recharge ouvertes au public ont été installées sous la maîtrise d'ouvrage de collectivités. La réglementation obligeant l'installation de nouvelles bornes, l'offre des acteurs privés et publics va continuer de se développer.

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) 26 décembre 2019

- Obligation, au 1^{er} janvier 2025, d'installer une borne de recharge par tranche de 20 places de stationnement, dont une accessible aux PMR, dans les parkings gérés en Délégation de Service Public (DSP), en régie ou via un marché public.
- Incitation à la réalisation d'un schéma directeur de développement des installations de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle départementale par les collectivités titulaires de la compétence IRVE.

Loi Climat et Résilience 22 août 2021

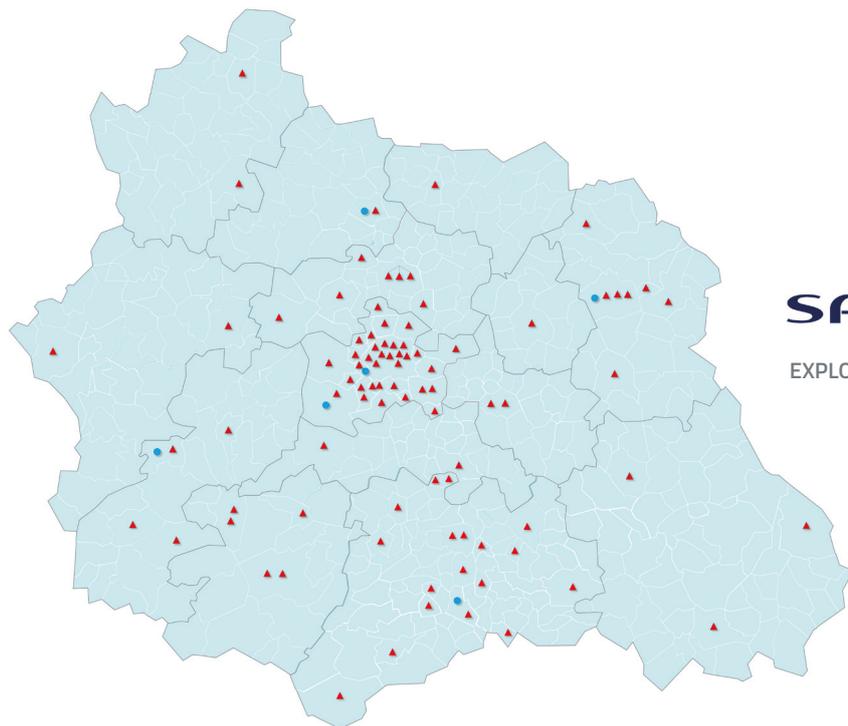
- Obligation d'installation d'une borne de recharge par tranche de 20 places de stationnement dans les parkings gérés par les collectivités.
- Obligation de faire un SDIRVE pour les collectivités ayant sur leur territoire une ZFEM (Zone à Faibles Émissions Mobilité)

Arrêté relatif aux communes et stations classées de tourisme 16 juin 2023

Présence sur la commune d'au moins un point de recharge pour véhicules électriques ouvert au public.

RÉSEAU IRVE-TE63

TE63 a développé un service public de la mobilité électrique appelé IRVE-TE63. Le réseau est organisé autour des axes principaux et secondaires et des zones touristiques du département.



Borne de recharge rapide
43 kVA(AC) - 50 kW(DC)

Borne de recharge accélérée
22 kVA(AC) - 25 kW(DC)

89

bornes de recharge accélérées
22 kVA (AC) - 25kW (DC)

6

bornes de recharge rapides
43 kVA (AC) - 50kW (DC)



EXPLOITATION DU RÉSEAU
IRVE-TE63



BORNES DE RECHARGE TE63

FONCTIONNEMENT

LANCER LA CHARGE

SÉLECTIONNEZ votre point de charge
Passez votre **BADGE**
Ou votre **CARTE BANCAIRE** sur le terminal
Ou **SCANNER** le QR Code

1



OUVREZ la trappe
et **BRANCHEZ** votre véhicule

2



REFERMEZ la trappe

3



ARRÊTER LA CHARGE

1

Passez votre **BADGE**
Ou **CARTE BANCAIRE** sur le terminal
Ou **SCANNER** le QR Code

2

OUVREZ la trappe
et **DÉBRANCHEZ** votre véhicule

3

RANGEZ le câble et
REFERMEZ la trappe

TARIFS

Abonnés au réseau IRVE-TE63

Abonnement 25€ TTC par an

CHARGE NORMALE		CHARGE RAPIDE
22 kVA - Courant alternatif (AC)	25 kW - Courant continu (DC)	43 kVA en AC ou 50 kW en DC
2€ par charge + 0,49€/kWh	2€ par charge + 0,49€/kWh	2€ par charge + 0,64€/kWh
Complément de 0,10€/min au delà de 3h (sauf de 23h à 7h)	Complément de 0,10€/min au delà de 1h30	Complément de 0,20€/min au delà de 45 min

Non-abonnés et itinérants*

*Tarifs déterminés par l'opérateur de mobilité de l'utilisateur en itinérance

CHARGE NORMALE		CHARGE RAPIDE
22 kVA - Courant alternatif (AC)	25 kW - Courant continu (DC)	43 kVA en AC ou 50 kW en DC
2€ par charge + 0,59€/kWh	2€ par charge + 0,59€/kWh	2€ par charge + 0,69€/kWh
Complément de 0,10€/min au delà de 3h (sauf de 23h à 7h)	Complément de 0,10€/min au delà de 1h30	Complément de 0,20€/min au delà de 45 min
Exception : Borne de recharge rapide - ZAC des Coustilles - Saint-Germain-Lembron Tarif unique 25€ avec paiement CB sans contact		

MOYENS DE PAIEMENT



CARTE BANCAIRE



CARTE ABONNÉ



VIA L'APPLICATION ORIOS BY SPIE

COMPÉTENCE IRVE

TRANSFERT DE COMPÉTENCE À TE63

La compétence IRVE est une compétence communale, sauf dans le cas des métropoles et des communautés urbaines qui l'exercent obligatoirement. Les communes peuvent la transférer à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), à l'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité (AODE) - syndicat d'énergie ou à l'autorité organisatrice de la mobilité.

Depuis 2017, TE63 accompagne les collectivités pour l'installation de bornes de recharge, en tant que maître d'ouvrage des travaux et en assurant l'exploitation et la maintenance des bornes.

98 communes | 1 métropole | 2 communautés d'agglomération

ont transféré la compétence IRVE à TE63

FINANCEMENT

Le premier déploiement du réseau IRVE-TE63, comprenant 95 bornes, s'est établi à 3,5 M€ et a reçu le soutien financier de :



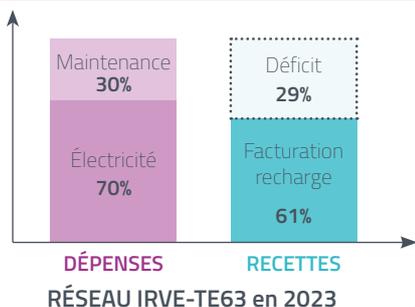
COMMENT S'EXPLIQUE LE COÛT DE LA RECHARGE SUR LA VOIE PUBLIQUE ?



DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT ET SEUIL DE RENTABILITÉ

Seuil de rentabilité - IRVE-TE63
Entre 30 et 35 utilisations par mois*

*Dans l'hypothèse d'une charge moyenne de 20 kWh, d'une tarification du service à 0,59€/kWh et 2€ par charge, d'un tarif de l'énergie d'environ à 0,43€/kWh et de charges d'entretien, de supervision et de maintenance à 2 000€ TTC par an et par borne.



Malgré l'essor de la mobilité électrique en France, les opérateurs privés délaissent les infrastructures de recharge « urbaines » de moyenne puissance qui sont généralement peu rentables. À terme, ces réseaux de moyenne puissance seront uniquement des services publics, difficiles à rentabiliser, surtout en dehors des zones densément peuplées. Bien que cette tendance puisse évoluer rapidement, notamment avec des changements technologiques ou réglementaires, il est évident que la mobilité électrique dans les zones rurales ou touristiques à fréquentation saisonnière nécessitera à moyen terme le maintien de réseaux de bornes de service public, financés par les collectivités locales.

SDIRVE

La loi d'orientation des mobilités incite les collectivités titulaires de la compétence IRVE à élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE). Ce schéma donne à la collectivité un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les aménageurs publics et privés,
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie,
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

En tant qu'AODE et détenant la compétence IRVE, notamment sur la métropole qui a une ZFEM*, TE63 a réalisé un SDIRVE en concertation avec tous les acteurs de la mobilité électrique du département. Il est articulé autour de 6 phases clés :



Conformément à la réglementation, les données du SDIRVE sont disponibles sur data.gouv.fr. Le rapport final est accessible sur notre site internet www.te63-sieg.fr.

*ZFEM : Zone à Faibles Émissions Mobilité

SYNTHÈSE DU SDIRVE

QUEL TYPE DE BORNE FAUT-IL DÉPLOYER ?

Bornes de recharge à faible puissance
Inférieur à 22 kW

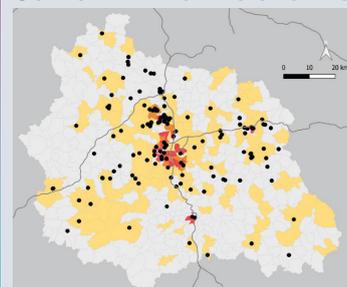
La volonté de TE63 est d'axer le déploiement sur la recharge de destination pour offrir une solution de recharge à chaque usager.

COMBIEN DE BORNES FAUT-IL DÉPLOYER ?



Besoins en point de charge d'ici 2028 en fonction du type de borne

OÙ FAUT-IL DÉPLOYER CES BORNES ?



● Zones stratégiques identifiées

#HistoiredeTerritoire

Après cinq années d'existence du réseau IRVE-TE63, l'année 2023 marque la première année complète de fonctionnement pour l'ensemble des bornes de recharge du réseau.

UTILISATION DES BORNES DE RECHARGE IRVE-TE63

UNE ÉVOLUTION MARQUÉE EN PÉRIODE DE FORTE AFFLUENCE SAISONNIÈRE

Une augmentation notable de l'utilisation des bornes de recharge est observée pendant les mois d'avril, mai, juillet, août et décembre. Les bornes de recharge semblent connaître un pic d'utilisation pendant le week-end, spécifiquement les vendredis et samedis. Parmi les bornes les plus demandées, trois d'entre elles sont situées sur le Massif du Sancy, à proximité des stations de montagne. Il est très probable que ces bornes soient utilisées principalement à des fins de destination.

UNE UTILISATION URBAINE RÉSIDENNELLE

La majorité, soit 60%, des bornes les plus utilisées sont localisées à Clermont-Ferrand ou dans ses environs. Il est probable que ces bornes soient principalement utilisées à la fois par les résidents locaux et les visiteurs à des fins de recharge régulière et de destination.



Mont-Dore
Avenue de la Libération



Clermont-Ferrand
Rue des Salins

TOP 10 DES STATIONS LES PLUS FRÉQUENTÉES EN 2023

- 1 CHAMALIÈRES - Rue Charles Fournier
- 2 CLERMONT-FERRAND - Rue des Salins
- 3 MONT-DORE - Avenue de la Libération
- 4 ISSOIRE - Place de la Montagne
- 5 CLERMONT-FERRAND - Place des Bughes
- 6 CLERMONT-FERRAND - Rue Antoine Menat
- 7 ROYAT - Place Allard
- 8 CHÂTEL-GUYON - Avenue de l'Europe
- 9 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE - Rue de la Gazelle
- 10 CLERMONT-FERRAND - Rue Théodore de Banville

FOCUS FRÉQUENTATION JUILLET ET AOÛT 2023

- 1 MONT-DORE - Avenue de la Libération
- 2 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE - Rue de la Gazelle
- 3 SUPERBESSE - Rond-point des pistes
- 4 MUROL - Place du Courdert
- 5 CLERMONT-FERRAND - Rue des Salins
- 6 CLERMONT-FERRAND - Place des Bughes
- 7 CHÂTEL-GUYON - Avenue de l'Europe
- 8 ISSOIRE - Place de la Montagne
- 9 CHAMALIÈRES - Rue Charles Fournier
- 10 CLERMONT-FERRAND - Rue Antoine Menat

CHIFFRES-CLÉS

21 633

Sessions de recharge en 2023

430 MWh

Consommation

1h52

Temps moyen de charge



Afin de vous proposer les solutions les plus efficaces pour votre commune, un **état des lieux est nécessaire**. TE63 est là pour vous accompagner !



Si vous souhaitez plus de renseignements, nos services sont là pour vous **accompagner**.

 **territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME

36 rue de Sarliève
Centre d'affaires du Zénith - CS 20004
63808 COURNON D'Auvergne Cedex
Tél : 04 73 34 24 10
Mail : communication@te63-sieg.fr
Site internet : www.te63-sieg.fr

NEWSLETTER TRIMESTRIELLE

- Directeur de la publication : Sébastien GOUTTEBEL
- Rédaction et mise en page : Lucie AUCOUTURIER
- Tirage : 550 exemplaires
- Impression : Groupe CHAUMEIL
- ISSN n° 2967-3062
- Dépôt légal : 04/2024

